

Agriculture | Le ministre de l'Agriculture au chevet de la viticulture



Stéphane Travert, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, avait fait la promesse d'aller à la rencontre des acteurs de la filière agricole et viticole. Il a tenu sa promesse en se rendant à Bordeaux, puis sur une exploitation viticole du Libournais gravement touchée par le gel du printemps. Il est venu constater les conséquences des dégâts du gel dans les vignes, évoquer les mesures qui sont proposées pour aider les viticulteurs. Si la viticulture était au coeur des discussions, ce ne fut pas le seul sujet abordé.

Stéphane et Paola Gabard, viticulteurs à Galgon, se souviendront longtemps du gel du printemps 2017, en particulier du 27 avril où le thermomètre est descendu à -7 °c. Cet épisode climatique a occasionné de gros dégâts sur les 45 ha de vignes. "Notre vignoble a été impacté par le gel à hauteur de 90 %. Le traumatisme sur les pieds de vignes est très important et va se ressentir sur plusieurs récoltes. Actuellement, on a une à deux grappes de raisins tous les deux ou trois pieds de vignes, on devrait en avoir une dizaine par pied, explique Stéphane Gabard à Stéphane Travert, ministre de l'agriculture en visite ce vendredi sur son exploitation, venu constater les dégâts du gel dans les vignes du Bordelais.

Le secteur de Galgon est un des plus touchés par l'épisode de gel du printemps dernier, du jamais vu depuis une trentaine d'années. Le couple de viticulteurs Bordelais, table sur une prochaine récolte à hauteur de 400 hectolitres, contre 2700 hectolitres en 2016, soit une perte de 2300 hectolitres. "Actuellement, nous commercialisons les millésimes 2013, 2014, 2015. Les particuliers représentent 60 % des ventes, le négoce 40 %. Depuis quelques années, nous développons l'export avec des pays comme les Etats-Unis, la Belgique, le Canada, le Japon. Il représente 10 % de notre chiffre d'affaires. Nous limitons les coûts au maximum, surtout que nous venons de réaliser de lourds investissements avec le nouveau chai. L'année 2018 s'annonce compliquée, nous ne pourrions pas honorer certains marchés. Nous allons être contraints de sacrifier le marché des négociants avec le risque de perdre à terme ces marchés, indique Paola Gabard, qui s'occupe de la commercialisation.

400 000 euros de pertes estimées

Le couple estime ses pertes sur la récolte 2017 à hauteur de 400 000 euros sur un chiffre d'affaires de 600 000 euros. L'évaluation des pertes ne sera effective qu'à l'issue des prochaines vendanges. La visite de cette exploitation gravement touchée par le gel était au coeur du programme du ministre de l'Agriculture, en

déplacement ce vendredi en Gironde. Il a confirmé que les dispositifs fiscaux et sociaux sont dès à présent mobilisables. "Une fois que nous aurons l'évaluation réelle des pertes, nous pourrions engager des dispositifs de dégrèvement fiscal ou des échéanciers pour les cotisations sociales, a indiqué Stéphane Travert. Le matin, il a visité l'exposition consacrée à la Georgie berceau de la viticulture à la cité du Vin et rencontré les acteurs de la filière viticole.



"Cette visite n'avait d'autre but que de venir soutenir la filière qui connaît de grosses difficultés liées au gel, à la sécheresse aussi. Nous voulons trouver ensemble des moyens d'agir", a déclaré le ministre. Selon le Conseil interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB), les dégâts causés par le gel dans tout le vignoble bordelais vont se traduire par une baisse de la prochaine récolte de raisin de l'ordre de 40%; la question des assurances récoltes fut largement abordée. Moins d'un quart des exploitations ont souscrit une assurance. "Il faut instaurer une culture du risque, chez les agriculteurs. Il y a certains points à améliorer pour l'assurance récolte (moyenne olympique, seuil de déclenchement), a précisé le ministre. Quant à Stéphane Gabard, il a confirmé son intention de s'assurer, malgré un coût jugé élevé, de l'ordre de 70 à 80 euros par hectare, aides déduites. "Nous ne pouvons pas nous permettre d'être victimes d'un nouvel épisode de gel de cet ampleur, l'entreprise n'y survivrait pas." D'autres sujets ont été abordés au cours de cette visite, notamment le port des équipements de protection individuels, lors des traitements phytosanitaires.

Droit à l'erreur

A l'issue de sa visite des vignes à Galgon, Bernard Farges, ex-président du CIVB qui dirige aujourd'hui la Confédération réunissant les 17 régions AOC, a symboliquement remis à M. Travert un "équipement de protection individuelle" (EPI), une combinaison destinée à protéger des pesticides et que les pouvoirs publics envisagent de rendre obligatoire. Mais de nombreux viticulteurs s'y opposent, jugeant cette tenue incompatible avec les contraintes physiques de leur travail. "Il faut préserver la santé des gens mais adapter l'EPI au travail qui est fait sur la vigne. J'ai fait la même chose sur la pêche, j'ai bien entendu le message" des viticulteurs, a tenu à rassurer le ministre. Le ministre s'est également dit favorable à l'expérimentation du "droit à l'erreur" dans les demandes d'aide, estimant que les agriculteurs ne devaient pas systématiquement être pénalisés s'ils ne remplissaient pas correctement leurs formulaires administratifs. Une demande forte de la profession.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : Claude Hélène Yvard
Publié sur aqui.fr le 04/08/2017

[Url de cet article](#)